

Compte-rendu du colloque du 23 mai 2016 :

« Des startups au CAC 40, comment répondre aux nouveaux défis de la compétitivité ? »

En introduction du colloque, Louis Giscard d'Estaing rappelle que celui-ci participe à l'écriture d'un projet alternatif pour 2017 et répond à la nécessité calendaire de réfléchir ensemble à un redressement effectif de notre compétitivité. Louis Giscard d'Estaing rappelle à cet effet le rôle joué par la commission des finances en 2007 et l'adoption de son amendement ISF permettant à un particulier une réduction de son ISF en cas d'investissement dans les PME non cotées ; la réduction étant de 75 % des sommes investies. Les Bâisseurs et les-IDées.fr se posent à la fois en « force de diagnostic, de réflexion et de proposition pour l'alternance et pour les Français ».

Bertrand Martinot est l'ancien Délégué Général à l'emploi et à la formation professionnelle entre 2008 et 2012. Il est actuellement Conseiller emploi et formation professionnelle auprès de la Présidente de la région Ile-de-France. Il ne pense pas qu'il existe de liens mécaniques entre droit du travail et chômage. Il rappelle en outre que le droit du travail n'était pas un thème de campagne en 2012. Pourtant en 2013, les accords interprofessionnels (ANI) ont assoupli bon nombre d'aspects juridiques, notamment sur les délais de prescription liés aux ruptures de contrats de travail. Quant à la Loi El-Khomri, « sortie de nulle part », on y trouve surtout des mesures techniques, mais néanmoins intéressantes dans certains cas : médecine du travail, droit de grève pour les indépendants, inversion de la hiérarchie des normes (aménagement du temps de travail), encadrement des licenciements économiques. Mais cette loi n'est en réalité pas à la hauteur de ce qu'il faudrait faire. En effet, concevoir un droit du travail exhaustif est impossible à son sens car le code du travail est bâti sur un modèle d'entreprise industrielle rigide avec un règlement intérieur et des horaires fixes. Traditionnellement le droit du travail protège le salarié économiquement faible, mais il permet aussi d'organiser les rapports sociaux et de production. Toute réforme doit s'articuler autour de la protection, de l'organisation du travail et de l'autonomisation (ou de la « libération ») des travailleurs. Plutôt que d'aller vers un contrat unique, il faudrait pour lui une diversification contractuelle. A cet effet, toute réforme prenant la forme d'une collection de mesures, en dépit de l'expression d'une vision, est vouée à l'échec.

Emanuele Levi est directeur général de 360 CAPITAL Partners et membre du conseil d'administration de France Digitale. Pour lui, l'écosystème des startups est un environnement complexe soumis à une très forte compétitivité ainsi qu'à une impressionnante mobilité. Les investissements en capital-risque sont en croissance en France avec un montant de 1,8 Milliards d'euros en 2015. Le schéma principal de cet écosystème relève principalement de l'action conjointe des entrepreneurs, des ingénieurs et des investisseurs. Il existe un réel besoin d'adaptation régissant la vie de cet écosystème afin de permettre l'épanouissement mais aussi la stabilité des startups. Les grands groupes sont aussi déterminants dans l'écosystème car ils prennent des participations ou rachètent les petites entreprises et permettent une vivacité du secteur et l'introduction de liquidités dans celui-ci. Il est plus que jamais nécessaire d'inventer une fiscalité favorable pour les porteurs de projet, et surtout de ne pas considérer les entrepreneurs comme des salariés dans leur mode de taxation.

Guillaume Gibault est président et fondateur en 2011 de la marque « Le slip français » qui emploie aujourd'hui 35 collaborateurs et réalise 7 millions d'euros de chiffre d'affaire. Son ambition revendiquée est de changer le monde en réinventant la mode et l'industrie textile en France. Son entreprise traite avec 9 sous-traitants partout en France. Il juge l'histoire de sa jeune entreprise comme une aventure humaine dans laquelle il trouve un plaisir de travailler

qui lui permet de ne pas compter ses heures. L'objectif à moyen terme de sa boîte est de devenir la marque de référence sur le secteur. Il constate avec joie un mouvement général de création de startups et de PME et salut l'apparition concomitante de structures d'accompagnement pour ces nouvelles entreprises. Selon lui, la BPI fonctionne très bien pour les startups et permet un accès plus rapide à l'exportation de ses produits. Cependant il insiste sur la nécessité pour les pouvoirs publics de laisser grandir plus longtemps les jeunes entreprises afin de consolider leurs assises et de laisser aux entrepreneurs la chance de prouver la viabilité de leurs projets.

Celine Antonin est Economiste senior à l'OFCE et maitre de conférences à SciencesPo Paris. Elle rappelle que la France est passée en quelques années de la 15ème à la 22ème place du classement de la compétitivité selon l'étude du Forum économique mondial (organisant notamment le forum de Davos). Il faut souligner que la France possède des infrastructures de transport, des télécommunications et une taille de marché intérieure optimales. Mais notre pays ne parvient pas à se détacher des nombreux freins qui entravent sa compétitivité à l'image de son marché du travail rigide, de ses rapports sociaux tendus, du retard dans la formation technique ainsi qu'un niveau de R&D relativement faible. Une des raisons du différentiel de compétitivité avec l'Allemagne provient notamment de la modération salariale en Allemagne, notamment jusqu'à ces derniers mois. Le CICE et le pacte de responsabilité ont permis d'augmenter les marges des entreprises (qui sont aujourd'hui de 35%), de baisser les prix à l'exportation et de privilégier l'investissement. Cependant, nous préservons un taux de prélèvements obligatoires de 45% assis à la fois sur le travail et le capital. Concernant la compétitivité hors prix, nous avons un retard dans le maillage des PME, une spécialisation géographique moins favorable, notamment par rapport à l'Allemagne et une orientation vers des marchés moins porteurs également par rapport à l'économie allemande. Parmi les réformes envisageables pour rectifier le tir nous pouvons citer : 1. l'établissement d'une politique favorable à l'innovation et à la montée en gamme. 2, une différenciation de la taxation du travail et du capital avec la mise en place d'un taux progressif concernant le travail et une baisse de l'impôt sur les sociétés. 3, une meilleure orientation de l'épargne sur le capital risque et moins vers la dette.

Marc Stehlin est associé-gérant de STEHLIN et vice-président de la Fondation Concorde. À son sens, les investisseurs sont prêts à investir mais les règles fiscales, notamment en matière de défiscalisation en place les contraignent à des placements prudents. Ces règles font également partir les cerveaux et les talents à l'étranger. Depuis 2012 une centaine d'impôts nouveaux ont été créés. Le droit français établit une taxation progressive au fur et à mesure des emplois créés alors qu'il faudrait à l'inverse récompenser ceux qui développent leur affaire. Une fiscalité optimale sur le capital correspondrait à une flat-tax autour de 20-25% et devrait mettre en place des mécanismes décroissants encourageant le long terme. De plus, il est nécessaire d'encourager le marché des capitaux à endosser le rôle de prêteur pour le tissu entrepreneurial. Sur la fiscalité du travail, la Fondation Concorde encourage également une Flat Tax, mais avec 2/3 cliquets.

Hervé Morin conclut le colloque par ces mots : « Je ne crois plus du tout en la capacité des partenaires sociaux à réinventer un droit du travail car tous les accords inter professionnels sont le fruit de marchandages et produisent des usines à gaz qui ne conduisent qu'à des transformations à la marge. Plus que le fond concernant l'amélioration de la compétitivité, c'est la méthode déployée pour réformer au soir de l'élection qui compte le plus à mes yeux. J'ai assisté à deux transformations en 1981 et 1986 qui ont mobilisé le parlement pour qu'il légifère jusqu'au mois d'août. En mai 2017 il faudra qu'une dizaine de textes majeurs soient prêts et mis sur la table. La convention doit finir par s'imposer face à la loi, voici la réforme majeure à proposer au monde du travail. La fiscalité sur le capital doit aussi baisser et au-delà de ces propositions, il est nécessaire de constitutionnaliser le principe de ne pas aller au-delà de 50% maximum de prélèvements fiscaux pour un particulier chaque année. Si ce principe est inscrit dans la constitution, plus personne n'osera s'y opposer ».